

# CONTRAT DE PRISE EN PENSION D'UN EQUIDE

Entre les soussignés :

M.....

Demeurant .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Email : .....

Désigné par les présentes comme « le propriétaire »,

Et la **SCEA BENTLEY**, Domaine de Drémont, 58 800 Anthien, SIRET 508 784 790 00018, représentée par Ghislaine BENTLEY, co-gérante.

Le propriétaire confie le cheval ..... répondant au signalement suivant : .....

N°SIRE ..... à la SCEA BENTLEY dans les installations du Domaine de Drémont pour une durée de un mois renouvelable automatiquement, sauf dénonciation avec un mois de préavis.

## Choix et prix des pensions

- Pension au pré cheval (100 €/mois)       Pension au pré poney (90 €/mois)
- Pension au box + pré du 15 novembre au 15 mars (200 €/mois d'hiver)

La pension est réglée en début de mois. Tout mois entamé est dû au prorata du nombre de jours consommés. Le non paiement de la pension entraîne la rupture du contrat sans préavis.

## Description des prestations

L'alimentation de base est composée d'herbe et / ou foin, et sel.

Des compléments alimentaires sont distribués à la demande et à la charge du propriétaire.

Pour les chevaux rentrés à l'écurie en hiver : le foin est rationné. Les box sont nettoyés et paillés quotidiennement. Le cheval sort tous les jours, (sauf conditions climatiques extrêmes), avec une couverture fournie par le propriétaire à sa demande.

En cas de besoin (mauvaise mue), les vieux chevaux seront tondus au printemps.

Les soins de maréchalerie, de dentiste et de vermifugation sont à la charge du propriétaire mais peuvent être organisés par la SCEA BENTLEY. Auquel cas, merci de préciser :

- Vermifuge : minimum 2 fois / an (Pâques et Toussaint) + un vermifuge à l'entrée.

Vermifuges supplémentaires .....

- Maréchalerie<sup>1</sup> :

- Parage simple, fréquence ..... (une fois par an minimum)
- Ferrure antérieurs, du ..... au .....
- Ferrure 4 pieds, du ..... au .....

- Dentiste : fréquence.....

- Soins vétérinaires :

La SCEA BENTLEY assure la surveillance des animaux. En cas de besoin, il sera fait appel au cabinet vétérinaire local<sup>2</sup>. Le propriétaire en sera alors averti. Si nécessaire, et avec votre accord écrit, un cabinet spécialisé<sup>3</sup> de votre choix sera contacté.

Pour les soins, le propriétaire autorise la SCEA BENTLEY à pratiquer:

Intra-musculaire :     oui - non  
Intra veineuse :        oui - non

Les produits pharmaceutiques de la SCEA BENTLEY utilisés pour les soins au cheval seront facturés au propriétaire.

- Vaccins : vaccination annuelle selon les recommandations du vétérinaire, sauf instructions contradictoires .....

Informations complémentaires sur le cheval .....

.....

.....

.....

.....

### **Assurance**

Le propriétaire doit obligatoirement prendre à sa charge l'assurance responsabilité civile de son cheval. L'assurance mortalité reste facultative.

Il est entendu que le propriétaire renonce à tout recours contre la SCEA BENTLEY dans l'hypothèse d'un accident survenu au cheval et n'engageant pas expressément la responsabilité de la SCEA BENTLEY.

### **Dénonciation du contrat**

La présente convention peut être dénoncée par une ou l'autre partie avec un préavis d'un mois.

Fait en deux exemplaires, le ..... à .....

Le propriétaire

La SCEA BENTLEY

Signature précédée de « bon pour accord »

---

<sup>1</sup> Despée Maréchalerie, 3 rue de l'Eglise, 58530 Dornecy, 03 86 24 28 74, 06 70 03 95 19, membre de l'association française du parage naturel

<sup>2</sup> Clinique vétérinaire du Bois, Lormes (58)

<sup>3</sup> Clinique vétérinaire Vallat, Fontainebleau (77), Clinique vétérinaire Cirier et Houssin, Milly La Forêt (91), ou autre.